

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil dix-huit, le douze octobre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 04/10/2018

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., LESBROS JM. et Mmes ALBANO N.,
BERAUD M., BONNETTY M.,

Absents : Mme OBRADOS A. qui a donné procuration à Mme BONNETTY M. et Mrs DROGOUL-
SPANU D., JACOMET M.,

Objet : Retrait de la délibération n° 2018 25 du 14/09/2018- AR n°004-210400909-
20180914-DE_2018_025-DE du 16/09/2018

Le Conseil Municipal de LE FUGERET,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de CASTEALLANE du 08 octobre 2018, reçu
le 11/10/2018

décide :

à l'unanimité des membres présents de retirer la délibération citée en objet.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/10/2018 004-210400909-20181012-DE_2018_030-DE

